

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 02 JUILLET 2020

Nombre de membres présents : 15

Quorum : 13

Nombre de membres excusés ou absents : 10

PRESENTS :

M. GASC, Mme GHIBAUDO, Mme DUPIOL, Mme TOURENNE, Mme DESCHAMPS, M. NIZAN, Mme GARNIER, Mme DAVOINE, Mme PEREZ, Mme GATINEAU, Mme CARREEL, Mme DOUMEINGTS, Mme BOISSEAU, Mme FERRAND, Mme BODIN.

ABSENTS ou EXCUSES :

M. FEDIEU, Mme GOT, Mme MARZAT, Mme LAVERGNE, Mme FARIA, Mme CHARVET, M. RICHARD, Mme GOUYON-DESCOMS, Mme JALARIN, Melle BARRET ROYER, Melle ENNIFER.

Président :

M. Sébastien GASC, Principal

Secrétaire de séance :

TOURENNE Eloïse

INSTALLATION DE LA SEANCE

La séance est ouverte par M. GASC à 17h40

Le quorum est atteint.

I. ORDRE DU JOUR

M. le Principal présente l'Ordre Du Jour modifié : ajout du point « Don des fédérations de parents d'élèves »

L'Ordre du Jour modifié est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

II. ADOPTION DU PV

M. GASC fait procéder au vote du PV du 29.05.20 :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

III. BILAN ANNUEL 2019-2020 ET ORIENTATIONS 2020-2021

Présentation du bilan annuel et orientations 2020-2021 par Monsieur GASC :

-performances scolaires et orientation des élèves post 3^{ème} et post 4^{ème}

-3^{ème} prépa métiers

-le climat scolaire

-sanctions disciplinaires

-détails sur la structure et les dispositifs en place (devoirs faits + class, parcours à travailler et harmonisation à penser).

Le but est une meilleure lisibilité pour les élèves et familles.

2019-2020 : bilan particulier en raison de la crise sanitaire.

M. Gasc explique le passage en option du chant chorale et du BIA.

Un meilleur fléchage de l'AP la rendra plus lisible.

Le travail sur les EPI est en cours, le but est de permettre à chaque élève de bénéficier des mêmes EPI sur un niveau.

Pour information : création du PIAL Lacanau rattaché à celui de Castelnau Médoc pour une meilleure réactivité pour les élèves à besoins particuliers et notification MDPH.

Distribution et lecture des projets et actions prévues par niveau pour l'année 2020-2021. Cette liste est évolutive, un appel aux subventions des fédérations de parents d'élèves est lancé. Certaines actions non réalisées en 2019-2020 pour cause de Covid sont reportées sur l'année à venir.

Pas de vote sur ces projets et de nouveaux projets peuvent encore être présentés et tous doivent être finalisés en équilibre budgétaire.

Une interrogation est soulevée sur le montant affiché de Plassac et une vérification doit être faite.

Les projets restent conditionnés par les subventions, l'intérêt pédagogique et le montage budgétaire.

Concernant les formations d'enseignants non réalisées en raison de la crise sanitaire, ces temps seront reportés sur 5 jours de formation pour l'année à venir.

Un grand merci est adressé à toutes les équipes pour leur mobilisation et efficacité pendant le confinement.

Vote sur le bilan annuel 2019-2020 du Chef d'établissement et orientations 2020-2021 :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

IV. LE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur nécessitait des évolutions et précisions : en droit, annexes (charte informatique et de l'élève,, enseignement de l'EPS, règlement du service de restauration) ainsi qu'un format simplifié.

Ce RI a été travaillé avec les équipes pédagogiques en commission permanente puis validé par le service juridique du rectorat.

La grille horaire évolue en prenant en compte les contraintes de passage de la demi-pension et l'exploitation des salles de classe.

Les 2 modifications majeures portent sur :

- La réorganisation de l'exploitation du temps scolaire et notamment de la pause méridienne qui sera de 11h30 à 14h00 avec deux services de restauration,
- La programmation des retenues qui seront positionnées de 17h à 18h.

Vote sur le règlement intérieur :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

V. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

A. Modification de la pause méridienne :

Premier service : 11h30-13h00

Deuxième service : 12h30-14h00

En conséquence, la récréation de l'après-midi est déplacée à 15 heures.

Vote sur la réorganisation du temps scolaire :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

B. Notation des élèves sur temps scolaire modifié :

Actuellement, le service de notation présente un découpage semestriel.

Cependant, ce découpage présente quelques inconvénients, notamment pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème} pour lesquels l'orientation est à travailler. Ainsi, le dialogue ne peut démarrer que tardivement avec les familles et les alertes face aux résultats trop justes sont lancées tardivement, laissant peu de temps aux élèves pour réagir.

En conclusion, cette modification permettra de voir plus tôt les familles pour suivi et orientations.

Le souhait est donc de passer de 2 semestres à 3 trimestres.

Vote pour adoption d'un découpage trimestriel des services de notation :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

VI. LOLF. DBM

Mme Dupiol présente la proposition de répartition des crédits sous forme de tableaux.

Regrets partagés d'une nette diminution des crédits affectés au collège.

Vote pour adoption de la répartition des crédits LOLF du BOP 141:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

VII. ANNULATION DES VALEURS INACTIVES

Pour mémo : passage des tickets repas à turbo self en 2018. Destruction des tickets non vendus qui représentaient une valeur de 12 757.50 euros.

Une écriture budgétaire est donc à corriger en admettant cette valeur comme inactive.

Vote pour admission en valeur inactive de de la somme de 12 757.50 euros :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

VIII. DONS DES FEDERATIONS DE PARENTS D'ELEVES

Les fédérations ont donné un soutien financier aux côtés du fond social pour des départs en séjour. Suite à l'annulation des voyages scolaires, le remboursement a été proposé aux associations.

La PEEP a souhaité laisser ces crédits disponibles pour aider le financement de la journée « Cro-Magnon » pour les élèves de sixième.

La PEEP flèche ces 300 euros et y ajoute 150 euros soit un total de 450 euros sur ce projet pour l'association PEEP.

Vote pour les dons des fédérations de parents d'élèves :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Il est noté que ce projet se tiendra dans le courant du mois de septembre 2020 et nécessitera la réunion d'un CA pour adoption du projet et de son budget équilibré rapidement après la rentrée.

IX. CONVENTIONS

A. Avenant à la convention FRAC :

A la suite de la crise sanitaire au Covid-19, la mise à disposition d'œuvres prévue du 06.05.20 au 09.06.20 est reportée du 13.11.20 au 18.12. 20. Les autres classes restent inchangées.

Vote pour signature de cet avenant:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

B. Avenant à la convention Section surf :

La convention existante définissait un recrutement à partir de la classe de cinquième.

Afin de mettre les 3 sections sportives sur une égalité de recrutement, la section SURF est désormais ouverte dès la sixième.

Vote pour signature de l'avenant à la convention à la section surf:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Précision sur les capacités d'accueil des sections :

-Golf : 12 élèves,

-Surf : 10 élèves,

-Voile : 10 élèves.

X. ATTRIBUTION DES LOGEMENTS PAR FONCTION

Logement 471 : chef d'établissement

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Logement 472 : adjointe gestionnaire, dérogée cette année, donc vacant.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

logement473 : adjoint.e chef d'établissement

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

Logement 474 : agent technique département

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

XI. RECRUTEMENT AED, SERVICE VIE SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2020.2021, dotation de 4,5 équivalent temps plein sont à répartir, comme proposé :

- Un contrat AED quotité : 100%

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

- 4 contrats AED quotité : 75%

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

- un contrat AED : 50%

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

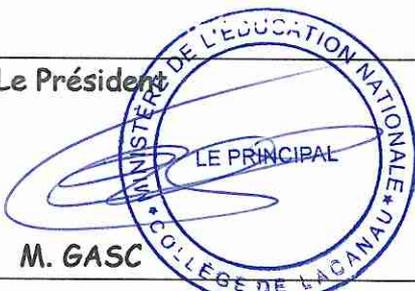
XII. ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU C.A.

Suite à l'évolution de la loi, sollicitation de l'abandon de la tenue du bureau de votes. Les fédérations seront présentes lors du dépouillement.

Vote pour l'abandon de la tenue du bureau aux élections des représentants des parents d'élèves au CA :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	0	0

M. GASC clôt le C.A. à 19h43

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Mme TOURENNE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE S.P.E.L. TOURENNE COLLÈGE DE LACANAU</p>	<p>Le Président</p>  <p>M. GASC</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE LE PRINCIPAL COLLÈGE DE LACANAU</p>
---	---